This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Soc
2600
7

Digitized by Google

2600.7

The Gift of
Maj. L. A. Huguet-Latour
of
Montreal, Can.

14 May, 1880.

Digitized by Google

cover

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

DE

St. VINCENT DE PAUL,

ET

INDULGENCES

ACCORDÉES PAR LE SOUVERAIN PONTIFE GRÉGOIRE XVI, TANT AUX MEMBRES QU'AUX BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(*Extrait du Manuel de la Société de Saint Vincent de Paul.*)

MONTREAL.
EUSÈBE SENÉCAL, IMP.-EDIT.
1877

Digitized by Google

Digitized by Google

cover

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

DE

St. VINCENT DE PAUL,

ET

INDULGENCES

ACCORDÉES PAR LE SOUVERAIN PONTIFE GRÉGOIRE XVI, TANT AUX MEMBRES QU'AUX BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Extrait du Manuel de la Société de Saint Vincent de Paul.)

MONTREAL.
EUSÈBE SENÉCAL, IMP.-EDIT.
1877

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

DE

ST. VINCENT DE PAUL.

Digitized by Google

IMPRIMATUR.

† Eduardus Car. Ep.
Marianopolitanensis.

Enregistré conformément a l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante-dix-sept, par L.A. Huguet-Latour, A. M., N. P., au bureau du ministre de l'agriculture.

Digitized by Google

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

DE

Society of

St. VINCENT DE PAUL,

ET

INDULGENCES

ACCORDÉES PAR LE SOUVERAIN PONTIFE GRÉGOIRE XVI, TANT AUX MEMBRES QU'AUX BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(*Extrait du Manuel de la Société de Saint Vincent de Paul.*)

MONTREAL.
EUSÈBE SENÉCAL, IMP.-EDIT.

1877

Digitized by Google

1880, May 17.
Gift of
Maj. L. A. Huguet-Latour,
Montreal, Can.
III. 917
Soc 26007

Ce petit livre contient le texte du Règlement de la Société de Saint Vincent de Paul, avec les Réflexions qui le précèdent, et qui n'en doivent jamais être séparées. Il se termine par une Notice des Indulgences accordées par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, tant aux Membres qu'aux Bienfaiteurs de la Société.

On trouvera dans le *Manuel* les notes jointes au texte du Règlement, et qui constatent quelques usages et traditions de la Société.

Puissent tous les hommes généreux qui ont déjà consenti, ou qui consentiront dans la suite à faire partie de cette excellente Société, se bien pénétrer de l'esprit de ce réglement destiné à leur usage, esprit qui est celui de la charité chrétienne; et continuer avec ferveur et persévérance, l'œuvre sainte qu'ils ont commencée avac tant de succès pour le soulagement et la consolation des pauvres de Jésus-Christ.

Ville-Marie, Fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie,

2 fevrier, 1877

Digitized by Google

REGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ

DE

ST. VINCENT DE PAUL.

Fondée, à Montréal, le 19 *Mars*, 1848.

Décembre 1835.

Voici enfin le commencement d'organisation écrite que nous appelions de nos vœux. Elle s'est fait attendre longtemps, car il y a déjà quelques années que notre association existe. Mais ne fallait-il pas s'assurer que Dieu voulait qu'elle vécut avant de lui imprimer une forme d'existence ? Ne fallait-il pas qu'elle fût assise, qu'elle sût ce que le ciel demandait d'elle,

Digitized by Google

qu'elle jugeât de ce qu'elle pouvait faire par ce qu'elle avait fait déjà, pour se donner des règles et se fixer des devoirs? Aujourd'hui, nous n'aurons eu, en quelque sorte, qu'à traduire en réglement des usages suivis et aimés; c'est une garantie certaine que nos règles seront bien accueillies de tous, et ne tomberont point en oubli.

Notre petite réunion portait d'abord le titre de *Conférence de charité de saint Vincent de Paul*, parce que ce fut son nom dès le commencement, et pour ne pas oublier les circonstances de son origine, que personne en particulier ne peut se rapporter. Quelques-uns de nous, en se livrant à la défense des dogmes de la religion dans les discussions alors fort orageuses de sociétés littéraires, pensèrent que ce n'était pas assez de parler, qu'il fallait aussi agir? de là les œuvres de charité auxquelles ils s'adonnèrent, de là la *conférence de charité*.

Digitized by Google

Devenus nombreux, et obligés de nous diviser en sections, plusieurs d'entre nous, d'ailleurs, désirant se réunir dans d'autres villes où désormais ils se voyaient obligés de résider, le nom de *Conférence* est resté à chacune des sections qui toutes sont comprises sous la dénomination commune de *Société de saint Vincent de Paul.*

Nous éviterons de donner jamais à notre œuvre le nom d'aucun de ses membres, quelques services qu'il soit censé lui avoir rendus, ou des locaux dans lesquels elle s'assemble, de peur que nous ne nous accoutumions à la regarder comme la chose de l'homme : les œuvres chrétiennes n'appartiennent qu'à Dieu, qui est l'auteur de tout bien.

C'est un mouvement de piété chrétienne qui nous a réunis ; c'est pourquoi nous ne cherchons pas ailleurs que dans l'esprit de la religion, dans

Digitized by Google

les exemples et les paroles de Notre-Seigneur, dans les enseignements de l'Eglise et la Vie des Saints, les règles de notre conduite; c'est pourquoi nous sommes placés sous le patronage de la sainte Vierge et de saint Vincent de Paul, auxquels nous vouons un culte particulier et dont nous nous efforçons de suivre les traces.

Jésus-Christ a voulu d'abord pratiquer ce qu'il devait ensuite enseigner aux hommes: *cœpit facere et docere;* notre désir est d'imiter, suivant nos faibles forces, ce divin modèle. La fin de la Conférence est donc: 1o. de maintenir ses membres, par des exemples et des conseils mutuels, dans la pratique d'une vie chrétienne; 2o. de visiter les pauvres à domicile, de leur porter des secours en nature, de leur donner aussi des consolations religieuses, nous souvenant de ces paroles de notre Maître: *Non in solo pa-*

Digitized by Google

ne vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei; 3o. de nous appliquer, selon nos facultés et le temps que nous en avons, à l'instruction élémentaire et chrétienne des enfants pauvres, soit libres, soit prisonniers : ce que nous aurons fait pour le plus petit d'entre nos frères, Jésus-Christ nous a promis qu'il se le tiendra pour fait lui-même; 4o. de répandre des livres moraux et religieux; 5o. de nous prêter à toutes sortes d'autres œuvres charitables auxquelles pourraient suffire nos ressources, qui ne contrarieraient pas le but premier de la Société et pour lesquelles elle provoquerait notre concours sur la proposition de ses directeurs.

La *Société de charité* se compose de membres actifs et d'autres qui ne peuvent vaquer aux œuvres auxquelles elle se livre. Ces derniers aident au moins les premiers de leurs démar-

Digitized by Google

ches et de leur influence ; ils remplacent, par leurs offrandes et par leurs prières, la coopération réelle à laquelle ils sont forcés de renoncer.

La *Société de charité* doit s'appliquer à acquérir et pratiquer toutes les vertus : il en est pourtant quelques-unes qui conviennent davantage à ses membres pour l'accomplissement des fonctions charitables dont ils se chargent ; il faut mettre de ce nombre : l'abnégation de soi-même, la prudence chrétienne, un amour efficace du prochain, le zèle du salut des âmes, la mansuétude du cœur et des paroles, et surtout l'esprit de fraternité. Ils doivent, par conséquent, méditer les maximes évangéliques qui recommandent ces vertus, et en faire la règle de leur vie. C'est pourquoi il convient de rappeler ici ces maximes et de leur donner quelques développements applicables à notre œuvre.

Digitized by Google

1o. Il faut entendre par *abnégation de soi-même* le détachement de son propre sens, sans lequel aucune association n'est durable. L'homme amoureux de ses pensées tient en dédain celles des autres ; le mépris de ses frères, loin d'unir, engendre la division. Nous acquiescerons donc volontiers à l'avis des autres, et nous ne serons pas contristés quand nos propositions ne seront point accueillies. Notre bienveillance mutuelle sera du fond du cœur et sans bornes. Nous éviterons également tout esprit de contention avec les pauvres ; nous ne nous tiendrons point pour offensés s'ils ne se rendent pas à nos conseils ; nous n'essaierons pas de les leur faire accepter d'autorité et avec commandement ; nous nous contenterons de proposer ce qui est bien, d'exhorter vivement à sa pratique, laissant à Dieu le soin de faire fructifier nos paroles, si c'est sa volonté.

Digitized by Google

2o. *La prudence chrétienne ;* parmi les pauvres, les uns ont le bonheur d'être chrétiens, d'autres sont indifférents plusieurs même impies. Nous ne devons pas les repousser même dans ce dernier cas ; mais notre langage doit être différent suivant les dispositions de ceux à qui nous nous adressons ; nous souvenant que Jésus-Christ recommande à ses disciples d'unir la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. Le bienfait ouvre les âmes à la confiance ; c'est donc par l'aumône corporelle que nous nous préparons les voies à l'aumône spirituelle. Saint Vincent de Paul recommandait souvent de n'essayer celle-ci qu'après avoir prodiguer celle-là. Les pauvres sont encore de différent sexe. Comme la société de charité se compose surtout de jeunes gens, ils n'oublieront jamais qu'ils n'ont pas de mission auprès des personnes d'un autre sexe, si elles sont jeunes, de peur qu'ils

Digitized by Google

ne trouvent leur propre ruine en voulant procurer le salut aux autres ; il faut d'ailleurs éviter l'apparence même du mal, et tout ce qui pourrait scandaliser les faibles.

3o. *L'amour du prochain* et *le zèle du salut des âmes*, c'est toute la Conférence de charité ; celui qui ne serait point animé de ce double sentiment qui se confond en un seul chez un chrétien, ne devrait pas en faire partie. Nous ne murmurerons jamais des démarches, des fatigues, des rebuts même auxquels l'exercice de la charité nous condamnera. Nous nous sommes exposés à tout cela, en nous associant pour le service du prochain. Nous ne regretterons pas davantage les sacrifices pécuniaires que nous ferons à notre œuvre, nous estimant heureux d'offrir quelque chose à Jésus-Christ dans la personne des pauvres, de pouvoir apporter quelque soulagement à

Digitized by Google

ses membres souffrants. Nous ferons ces sacrifices avec un entier abandon, et nous n'estimerons pas qu'on doive occorder privilége dans la distribution des secours aux pauvres que nous avons adoptés, parce que nous présumerions avoir contribué à la masse commune pour une part plus large que d'autres.

4o. Notre divin modèle a été doux et humble de cœur : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde...* et notre patron, saint Vincent de Paul, n'a eu rien tant à cœur que *la mansuétude et l'humilité* qui sont inséparables. Nous serons, entre nous, pleins d'égards et de prévenances ; nous le serons également envers les pauvres que nous visitons. On n'a puissance sur les âmes que par la douceur ; *Beati mites, quia possidebunt terram.* C'est surtout quand il s'agit de donner des conseils, d'exhorter à la fuite du mal et

Digitized by Google

à la pratique du bien, que l'ésprit de douceur et d'humilité est nécessaire. Sans douceur, le zèle du salut des âmes est un navire sans voiles.

5o. Ce qui achèvera de rendre la Société de charité bonne à ses membres et édifiante pour les autres, *c'est l'esprit de fraternité.* Fidèles aux recommandations de notre divin Maître et de son apôtre favori, nous nous aimerons les uns les autres. Nous nous aimerons maintenant et toujours, de près et de loin, d'une conférence à une autre conférence, d'une villle à l'autre, d'un pays à un autre pays. Cette amitié nous rendra facile le support de nos défauts réciproques ; nous ne croirons le mal de nos frères qu'avec regret, et lorsque nous ne pourrons nous refuser à l'évidence des faits. Alors pour nous conformer à la volonté de celui qui a commis à chacun la garde de son prochain, *unicuique*

Digitized by Google

mandavit Deus de proximo suo : alors en esprit de charité, et avec toutes les effusions d'une amitié sincère, nous avertirons ou nous ferons avertir notre frère chancelant ou tombé ; nous l'aiderons à s'affermir dans le bien ou à se relever de sa chute. Si quelque membre de la conférence devient malade, ses confrères le visiteront, le garderont, s'il y a lieu, lui adouciront les ennuis de la convalescence ; si la maladie était dangereuse, ils s'empresseraient de lui faire recevoir les sacrements : en un mot, les peines et les joies de chacun de nous seront communes à tous, suivant le conseil de l'apôtre, qui nous dit de pleurer avec ceux qui pleurent, de nous réjouir avec ceux qui se réjouissent. L'union des membres de la Conférence de charité de saint Vincent de Paul sera citée comme un modèle d'amitié chrétienne, d'une amitié plus forte que la mort ; car nous nous souviendrons souvent

Digitized by Google

devant Dieu de ceux de nos frères que nous aurons perdus.

Ce sentiment, qui fera parmi nous de tous les cœurs un seul cœur, de toutes les âmes une seule âme, *cor unum et anima una*, nous rendra chère notre petite société fraternelle ; nous la bénirons, à cause du bien, quelque minime qu'il soit, qu'elle nous a mis à même de faire ; nous l'aimerons tendrement, et même d'une affection plus grande que toute autre œuvre semblable, non à cause de son excellence et par orgueuil, mais comme des enfants bien élévés aiment une mère pauvre et difforme, plus que toutes les autres femmes, quelques remarquables qu'elles soient par leurs richesses et par leurs grâces.

Quelques autres conséquences des maximes précédemment exposées.

Un des vices les plus opposés à la charité et à l'humilité chrétienne, c'est

Digitized by Google

l'envie. Nous nous en garderons non-seulement les uns à l'égard des autres, mais encore à l'égard d'autres sociétés, ayant, comme la nôtre, pour but le soulagement du prochain.

Nous appellerons de nos vœux, et nous verrons avec bonheur leur prospérité et le bien qu'elles feront ; nous nous réjouirons, si des frères nouveaux nous viennent, si des sociétés existantes s'unissent à nous, puisqu'il en résultera un plus grand bien ; mais nous verrons sans jalousie que des amis chrétiens se donnent à d'autres, que d'autres sociétés fassent l'œuvre de Dieu à leur manière et indépendamment de nous. Nous n'aurons qu'un désir, c'est que tout le monde se mette à faire le bien, à secourir ceux qui souffrent, *quis tribuat ut omnis populus prophetet?* Il y a plus ; quoique nous aimions davantage notre petite association, nous l'estimerons toujours moins excellente

Digitized by Google

que les autres ; nous ne verrons en elle, comme elle est en effet, qu'une œuvre formée par on ne sait qui, ni comment, née d'hier, et qui peut mourir demain.

Le même esprit nous portera à désirer de voir les charges de la Société confiées à d'autres plutôt qu'à nous-mêmes. Nous nous souviendrons sans cesse que nous ne sommes que des laïques, et, la plupart, des jeunes gens, sans mission pour enseigner les autres. Nous aurons donc sous ce rapport et tous autres la plus grande déférence pour les conseils qui nous seraient donnés par la Société et par ses chefs ; nous suivrons surtout avec docilité la direction que les supérieurs ecclésiastiques peuvent juger à propos de nous donner. Saint Vincent de Paul voulait que ses disciples n'entreprissent aucun bien sans s'être assuré l'assentiment et avoir reçu la bénédiction des pasteurs

Digitized by Google

locaux. Nous ne ferons non plus jamais rien de nouveau et d'important, dans une pareille juridiction ecclésiastique, sans prendre l'avis de celui qui en est revêtu.

Nous ne ferons rien malgre l'autorité spirituelle. estimant un mal le bien que nous essaierions contrairement à sa pensée. Nous étendrons, jusqu'à un certain point, cette déférence aux Sœurs et même aux laïques qui auraient des offices de charité à remplir envers ceux que nous voulons aussi secourir, tenant à honneur d'être réputés les moindres d'entre nos frères, de n'être que les serviteurs et les instruments des autres auprès des pauvres. Enfin, parmi nous, les plus jeunes auront de la déférence pour les plus âgés, les membres nouvellement admis pour ceux qui sont plus anciens.

Nous sommes les dispensateurs des dons de Dieu, qui est le père commun

Digitized by Google

des hommes, qui fait luire son soleil pour tous. Notre amour du prochain sera donc sans acception de personnes ; le titre des pauvres à notre commisération sera leur pauvreté même ; nous ne nous informerons pas s'ils appartiennent à un parti. Jésus-Christ est venu pour affranchir et sauver tous les hommes, les Grecs aussi bien que les Juifs, les Barbares comme les Romains. Nous ne distinguerons pas plus que lui entre ceux que visitent la souffrance et la misère. Toutefois, saint Paul recommande aux chrétiens de venir d'abord en aide à leur frères dans la foi : *ad domesticos fidei :* nous témoignerons donc un intérêt spécial aux malheureux qui ont le bonheur d'être chrétiens, et qui honorent ce titre par les vertus que la religion commande de pratiquer.

L'esprit de charité, en même temps que la prudence chrétienne, nous por-

Digitized by Google

tera encore à bannir à jamais de nos réunions communes ou particulières les discussions politiques.

Saint Vincent de Paul ne voulait pas que ses prêtres s'entretinssent même des différends qui arment les princes les uns contre les autres, des motifs de rivalité qui divisent les nations. A plus forte raison, ceux qui veulent se tenir unis et exercer un ministère de charité doivent-ils s'abstenir de se préoccuper des affections politiques qui poussent les partis les uns contre les autres, d'agiter entre eux les questions irritantes qui divisent le monde Notre société est toute de charité ; la politique lui est tout-à-fait étrangère. Un autre moyen efficace de maintenir l'union parmi nous et d'y rendre durable l'amitié chrétienne qui en est le fondement et le charme, c'est de ne présenter, pour être admis dans la Société, que

Digitized by Google

des candidats dignes de la confiance et de l'affection de nos frères. Ce peut être un bien pour quelqu'un de participer à nos exercices charitables ; mais ce ne serait peut-être pas un bien pour la Société de le compter parmi ses membres. Avant donc de faire admettre un ami dans nos rangs, nous examinerons s'il est propre à resserrer les liens qui nous unissent, si sa douceur et ses manières chrétiennes doubleront le prix des faibles secours qu'il sera chargé de porter aux malheureux, si la stabilité de son caractère permet d'espérer qu'il persévérera dans ses généreuses résolutions. Le choix des membres nouveaux est d'une grande importance ; nous avons eu à déplorer des défections ; nous en avons encore, nous en aurons toujours : telle est la faiblesse humaine ! Cependant la Société n'inspirera quelque confiance, ne sera propre à quelque bien qu'autant que ses membres la rendront recom-

Digitized by Google

mandable par toute leur vie et surtout par leur constance dans les actes de charité auxquels ils se livrent.

Un autre point non moins digne de fixer notre attention, est la discrétion qui doit accompagner le zèle du salut des âmes. Toute ardeur n'est pas sainte, n'est pas avouée de Dieu. Tous les moments ne sont pas propres pour faire pénétrer dans les cœurs des enseignements nouveaux et chrétiens; il faut savoir attendre l'heure de Dieu, savoir être patient comme lui-même ; il faut souvent attendre des semaines entières avant de pouvoir placer avec profit une parole de morale et d'édification. Il ne faut surtout jamais nous rendre importuns sous ce rapport, nous ne sommes pas chargés du bien que nous ne pouvons faire. D'autre part, il ne faut pas nous décourager des résultats peu apparents de notre mission: Dieu ne veut pas peut-être que

Digitized by Google

nous soyons témoins des effets heureux qu'auront enfin produits nos efforts et nos sacrifices. Notre charité aurait moins de mérite et nous exposerait à la vaine gloire, si nous la voyions toujours couronnée de succès.

Il faut que la prudence chrétienne ne nous abandonne jamais dans le ministère que nous remplissons auprès des pauvres. Malheureusement, et surtout dans les grandes villes, les pauvres sont quelquefois industrieux à déguiser les ressources qu'ils peuvent avoir par eux-mêmes et à appeler ainsi sur eux une attention et des secours qui doivent être partagés avec d'autres. Sans s'armer d'une défiance injurieuse pour eux, il faut donc de la circonspection : il n'est pas sage de croire absolument à leur première déclaration. C'est pourquoi nous avons coutume et nous continuerons de prendre des renseignements sur nos pauvres auprès

Digitized by Google

des Sœurs de charité, des Curés de paroisses, et de toutes autres personnes à même de nous faire bien connaître leur état. Il faut que nous soyons prévoyants pour les pauvres qui le sont rarement, si nous voulons être vraiment leur providence ; nous leur présenterons donc une existence soutenue par les secours de la charité comme bien précaire ; nous les porterons à s'ingénier pour gagner eux-mêmes leur vie ; nous leur indiquerons des moyens de travail, nous les aiderons à en obtenir. S'ils sont malades ou hors d'état de travailler, nous seconderons leurs démarches pour arriver aux asiles qui sont établis pour les vieillards, les infirmes et les malades.

Enfin, nous ne rougirons pas de donner des aumônes modiques ; ce qui est peu aux yeux des riches, est beaucoup aux yeux de ceux qui n'ont rien. La modicité des aumônes est une des

Digitized by Google

conditions de notre existence ; nous n'avons d'autre ressource ordinaire que les offrandes volontaires de chacun de nous ; elles ne sauraient suffire à des charités considérables ; notre tendre intérêt, nos égards même donneront à nos secours la valeur qu'ils n'ont pas par eux-mêmes.

Il convient maintenant de poser quelques règles, de relater quelques usages déjà suivis par nous. D'autres usages viendront se joindre à ceux-ci ; d'autres règles deviendront nécessaires, mais les règles présentes, les usages actuels suffiront à éclairer notre marche à l'avenir.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 1. La Société de Saint Vincent de Paul reçoit dans son sein tous les jeunes gens chrétiens qui veulent s'unir

Digitized by Google

de prières et participer aux mêmes œuvres de charité, en quelque pays qu'ils se trouvent.

2. Aucune œuvre de charité ne doit être regardée comme étrangère à la Société, quoique celle-ci ait plus spécialement pour but la visite des familles pauvres. — Ainsi, les membres de la Société saisissent les occasions de porter des consolations aux malades et aux prisonniers, de l'instruction aux enfants pauvres, abandonnés ou détenus, des secours religieux à ceux qui en manquent au moment de la mort.

3. Lorsque dans une ville, plusieurs jeuns gens font partie de la Société, ils se réunissent afin de s'exciter mutuellement à la pratique du bien. — Cette réunion prend le nom de *Conférence*, qui est celui sous lequel la Société a commencé d'exister.

4. Lorsque dans une ville plusieurs Conférences sont établies, elles se dis-

Digitized by Google

tinguent entre elles par le nom de la paroisse sur laquelle leurs membres se rassemblent.

Elles sont unies par un Conseil particulier qui prend le nom de la ville où il est établi.

5. Toutes les Conférences de la Société sont unies par un Conseil général.

CHAPITRE I.

DES CONFÉRENCES.

6. Les Conférences s'assemblent aux jours et heures qu'elles ont fixés.

7. Elles s'efforceront de correspondre entre elles afin de s'édifier, de s'aider, de se recommander au besoin, soit les membres mêmes de la Société, soit d'autres jeunes gens, soit les familles pauvres qui changent de résidence.

§ 1. ORGANISATION DES CONFÉRENCES.

8. Chaque Conférence s'administre par un Président, un ou plusieurs

Digitized by Google

Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier, qui forment le bureau de la Conférence.

Il y a aussi dans chaque Conférence, suivant les besoins du service, un Bibliothécaire, un Gardien du vestiaire ou tout autre fonctionnaire.

9. Le Président est élu par la Conférence. Les autres fonctionnaires sont nommés par le Président, de l'avis du bureau. Toutefois, comme il est dit plus loin, dans les villes où il y a un Conseil de direction, les Présidents et les Vice-Présidents des Conférences particulières sont, ainsi que les autres membres qui le composent, nommés par le Président de ce Conseil.

10. Le Président dirige la Conférence, reçoit et présente les propositions, fait les convocations, s'il y a lieu, surveille l'exécution des réglements et décisions de la Société.

En cas d'absence, il se fait remplacer par un Vice-Président.

Digitized by Google

11. Le Secrétaire dresse le procès-verbal sommaire des séances.

Il tient registre des noms, professions et demeures des membres, de la date de leur réception et du nom de ceux qui les ont présentés.

Il tient une note exacte des familles visitées. Il prend des renseignements sur celles qui sont présentées, afin que la Conférence puisse, autant que possible, ne visiter que des familles dignes de son intérêt et de ses secours.

Il inscrit les changements arrivés dans les familles ou dans les membres qui les visitent.

12. Le Trésorier tient la caisse, il fait la note des recettes et des dépenses, séance par séance.

13. Le Bibliothécaire rassemble des livres instructifs à la portée des gens secourus par la Conférence, et tient note de ceux qui sont donnés ou prêtés.

Digitized by Google

14. Le Gardien du vestiaire rassemble les objets d'habillement à l'usage des pauvres; il en tient également note.

§ II ORDRE DES SÉANCES.

15 A l'ouverture de chaque séance, le Président prononce la prière *Veni, sancte Spiritus*, suivie de l'*oraison* et d'une *invocation à saint Vincent de Paul*.

On fait ensuite une lecture de piété dans un livre choisi par le Président. Chacun est appelé à la faire à son tour.

La prière et la lecture doivent être faites avec la plus sérieuse attention, le but de la conférence n'étant pas moins d'entretenir la piété des membres que de soulager les pauvres.

16. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Digitized by Google

Chaque membre est admis à faire ses observations sur ce procès-verbal.

17. S'il y a lieu, le Président proclame l'admission des candidats présentés à la séance précédente, et invite ceux qui les ont présentés à leur annoncer leur admission.

18. Si de nouveaux candidats sont présentés, le Président fait connaître leurs noms. Les membres qui ont à faire sur les candidatures quelques observations, transmettent celles-ci par écrit ou de vive voix au Président, dans l'intervalle de la séance de présentation à la séance suivante. S'il n'y a pas d'observations, on procède, lors de cette dernière séance, à l'admission des membres présentés.

Chaque membre doit veiller à n'introduire au sein de la Société que des personnes qui puissent édifier les autres ou en être édifiées, et qui s'effor-

Digitized by Google

cent d'aimer leurs collègues et les pauvres comme des frères.

19. Le Trésorier fait connaître le montant de la caisse et le chiffre de la quête, faite à la fin de la séance précédente, afin que chacun puisse proportionner ses demandes de secours aux ressources de la Conférence.

20. On distribue alors des bons représentant des secours en nature, qui varient suivant les besoins des pauvres.

Chaque membre est appelé à son tour par le Président, et dit à haute voix ce qu'il demande et pour combien de famille. Quand il y est invité, il donne des renseignements sur ces familles.

Les secours doivent être portés exactement aux pauvres dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Le moment, le nombre, le mode de ces visites sont laissés à la prudence de chaque membre, ainsi que les moyens à prendre

Digitized by Google

pour introduire dans les familles l'amour de la religion et la pratique de leurs devoirs.

On écoute avec égard et bienveillance ceux qui demandent quelques règles de conduite ou des conseils dans des cas difficiles, et le Président, ou tout autre membre, fait les réponses que lui suggèrent son expérience et sa charité.

21. Si des secours en argent, en vêtements ou en livres sont demandés, les motifs de ces demandes doivent être développés, et la Conférence vote.

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter une allocation d'argent en donnant à la place un secours en nature, le membre qui a reçu l'argent doit en surveiller de très près l'emploi.

22. Après l'allocation des divers secours, on s'occupe des places à donner, des démarches à faire pour les pauvres,

Digitized by Google

des familles à faire visiter par les membres nouvellement reçus ou qui en désirent voir d'autres encore.

Aucune famille nouvelle n'est acceptée sans un exposé préalable de ses besoins, fait par le Secrétaire ou par tel autre membre qui a été chargé par le Président de prendre les renseignements. Avant le vote de la Conférence, chaque membre peut faire sur la présentation toutes les observations qui lui semblent utiles.

23. Les membres qui viennent à quitter momentanément ou pour toujours le siége de la Conférence, en donnent avis au Président, qui confie à d'autres les œuvres dont ils étaient chargés.

24. La Conférence se livre ensuite à toutes les observations qui importent à son maintien, à son accroissement, à la bonne distribution de ses secours.

Digitized by Google

25. A la fin de la séance, et avant la prière, le Trésorier fait la quête, à laquelle chaque membre contribue par une offrande proportionnée à sa fortune, mais toujours secrete. Ceux qui ne peuvent sacrifier du temps pour le service des pauvres tâchent de faire un sacrifice pécuniaire plus grand.

Le produit de la quête est destiné à faire face aux besoins des familles visitées ; mais les membres ne doivent négliger aucun des autres moyens qui se pourraient présenter d'alimenter la caisse de l'œuvre.

26. On termine la séance par *l'Oraison à Saint Vincent de Paul*, et par les prières *Pro benefactoribus* et *Sub luum præsidium*.

CHAPITRE II.

DES CONSEILS PARTICULIERS.

27. Le conseil particulier d'une ville est composé d'un Président, d'un Vice-

Digitized by Google

Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de tous les Présidents et Vice-Présidents des Conférences de la ville et des Présidents et Vice-Présidents des œuvres spéciales qui les intéressent toutes.

28. Le Conseil particulier s'occupe des œuvres et des mesures importantes qui intéressent toutes les Conférences de la ville.

29. Il décide de l'emploi des fonds de la caisse commune.

Cette caisse est alimentée par les dons extraordinaires venus du dehors, par les quêtes faites aux assemblées générales de la ville et par les offrandes qu'à chaque conseil les Présidents apportent au nom de leur Conférence.

Elle est destinée à faire face aux œuvres de la ville et à soutenir les Conférences les plus pauvres.

Digitized by Google

30. Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier forment un Conseil ordinaire, auquel appartient la direction des affaires courantes

31. Le Président est nommé par le Conseil, d'après l'avis des Conférences. La première fois, il est nommé par les Conférences réunies.

Le Président nomme les Présidents et les Vice-Présidents des Conférences et des œuvres spéciales, ainsi que le Vice Président, le Secrétaire et le Trésorier du Conseil particulier, en prenant pour toutes ces nominations l'avis du Conseil.

32. Le Président du Conseil particulier dirige ses opérations, reçoit et présente les propositions, fait les convocations s'il y a lieu. Il préside les assemblées générales de la localité.

33. Le Secrétaire dresse le procès-

Digitized by Google

verbal des séances du Conseil. Il tient registre des noms, prénoms, professions, demeures des membres de toutes les Conférences de la ville, de la date de leur réception et du nom de ceux qui les ont présentés. Il prend note aussi du pays de ceux dont le domicile n'est pas fixé dans la ville.

34. Le Trésorier tient la caisse commune de la ville.

35 Les Présidents et Vice-Présidents des Conférences représentent leurs Conférences au Conseil particulier. Les Présidents des œuvres spéciales viennent y soutenir les intérêts de ces œnvres. Les uns et les autres font les rapports, quand ils y sont invités par le Président du Conseil.

CHAPITRE III.

DU CONSEIL GÉNÉRAL.

36. Le Conseil général est composé d'un Président, d'un Vice-Président,

Digitized by Google

d'un Secrétaire, d'un Trésorier, et de plusieurs Conseillers.

37. Le Conseil général est le lien de toutes les Conférences: il maintient l'union de la Société. Il veille à tout ce qui peut favoriser sa prospérité.

Il prend à cet égard les décisions qui lui semblent utiles.

38. Il décide de l'emploi des fonds de la caisse centrale.

Cette caisse est alimentée par les dons extraordinaires faits à la Société, par les quêtes faites aux assemblées, générales de la Société et par les offrandes qu'envoie chaque Conférence ou chaque Conseil pour concourir aux frais généraux de la Société.

39. Les membres du Conseil général sont nommés par le Président, de l'avis de ce Conseil.

40. Lorsqu'il y a lieu à nommer un Président général de la Société, le Conseil général est convoqué par le

Digitized by Google

Vice-Président. Cette séance, qui est préparatoire, est consacrée à s'entendre sur la personne qui pourrait être chargée de cette fonction. L'ancien Président, s'il vit, est prié de désigner quelle personne il croit utile d'élire.

Lorsqu'on s'est entendu sur un ou plusieurs noms, on s'ajourne à deux mois. Dans l'intervalle, il est donné connaissance de cette première réunion aux Présidents des Conseils particuliers qui consultent leurs collèges, et à ceux des Conférences, qui consultent leurs bureaux ou même les Conférences qu'ils dirigent ; les uns et les autres transmettent leurs avis au Conseil général ; d'après ces avis, celui-ci consomme l'élection dont il est dressé un procès-verbal exact.

Pendant le temps que dure l'élection, tous les membres de la Société adressent, soit en particulier, soit dans les séances, une prière spéciale à Dieu, le *Veni, Creator*, afin que son Esprit les

Digitized by Google

éclaire dans le choix qu'ils se proposent.

41. Le Président général fait les convocations extraordinaires ; il préside les assemblées générales, ainsi que le Conseil général.

42. Le Secrétaire général tient note des noms, prénoms, professions, domiciles, dates des réceptions ; il tient également note de la composition des Bureaux des Conseils ou Conférences, et des lieux, jours et heures de leurs réunions.

Il dresse les procès-verbaux des séances du Conseil général et des Assemblées Générales.

Il rédige le rapport annuel sur l'état des œuvres de la Société.

Il est chargé de la correspondance générale, avec les Présidents ou Secrétaires particuliers des différents Conseils ou Conférences.

Il garde les archives de la Société.

Digitized by Google

43. Le Trésorier général tient la caisse. Il met en ordre les recettes et les dépenses, et rend ses comptes au Conseil général.

44. Un membre du Conseil général est chargé par le Président général de la présidence du Conseil de Paris, s'il ne peut le présider lui-même ; plusieurs d'entre eux sont désignés par lui, sur la proposition du Secrétaire général, pour remplir les fonctions de Vice-Secrétaire.

CHAPITRE IV.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

45. Les Assemblées générales se tiennent, chaque année, le 8 décembre, jour de la Conception de la sainte Vierge ; le premier Dimanche de Carême ; le Dimanche du Bon Pasteur, anniversaire de la Translation des reliques de Saint Vincent de Paul ; le 19 juillet, jour de la fête de ce saint patron.

Digitized by Google

Le Président peut en outre convoquer des Assemblés générales extraordinaires.

46. Les Assemblées générales, ainsi que les Conférences, commencent par la prière et la lecture de piété.

47. Après avoir lu le procès-verbal de la séance précédente, le Secrétaire appelle à haute voix les membres reçus dans les diverses Conférences depuis la dernière Assemblée générale, et dont les noms lui ont été remis à cet effet par les divers Présidents. Ces membres se lèvent ; le Secrétaire les présentes à la Société et au Président, qui leur adresse une courte allocution.

48. Les Présidents des Conférences font leurs rapports sur l'état de ces Conférences.

Un extrait sommaire du rapport, indiquant le mouvement des membres, des familles pauvres, le résultat des

Digitized by Google

recettes, le montant des dépenses, leur nature, est déposé entre les mains du Secrétaire.

49. Le Secrétaire donne ensuite lecture des lettres envoyées par les diverses Conférences qui n'ont pu s'y faire représenter ; il lit aussi les extraits des autres lettres qui peuvent intéresser la Société.

50. Le Président fait connaître ensuite les décisions prises par le Conseil de Direction, dans l'intérêt de la Société, et consulte, s'il y a lieu, l'Assemblée elle-même.

51. Le Président, ou celui des membres de la Société qu'il y invite, adresse à l'Assemblée quelques paroles d'exhortation chrétienne et charitable.

La Société s'estime heureuse quand ces personnes recommandables par leur caractère, leur vertu, leur science, veulent bien, sur l'invitation du Pré-

Digitized by Google

sident, assister à la séance générale et la terminer, comme il vient d'être dit, par quelques paroles d'édification.

52. On se sépare après la quête et la prière d'usage.

CHAPITRE V.

DES DIFFÉRENS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

53. Outre ses membres actifs, la Société a des membres correspondants, des membres honoraires et des souscripteurs.

54. Lorsqu'un membre de la Société change de résidence, si dans la ville où il va s'établir il n'y a pas de Conférence de saint Vincent de Paul, il ne quitte pas pour cela la Société et prend le titre de membre correspondant ; il se met en rapport avec la Conférence, ou les Conférences de la ville de son diocèse la plus rapprochée de sa résidence, et correspond avec le Secrétaire du Conseil, ou de la Confé-

Digitized by Google

rence de cette ville. Lorsque dans son diocèse il n'y a pas de Conférence, il correspond avec le Secrétaire général.

Il reçoit chaque année, un rapport sur les œuvres de la Société, et reste avec elle en union, non-seulement de prières, mais aussi de bonnes œuvres en accomplissant autour de lui des œuvres de charité, et en se rendant utile à la Société toutes les fois que la circonstance s'en présente.

55. Les membres honoraires n'assistent pas aux Conférences. Ils sont compris comme les membres ordinaires de toutes les convocations qui sont faites en dehors des séances ordinaires des Conférences. Ils doivent envoyer, chaque année, une offrande particulière au Trésorier du Conseil ou de la Conférence de leur ville.

La réception des membres honoraires est faite dans les mêmes formes

Digitized by Google

que celle des membres ordinaires ; elle est faite par le Conseil particulier dans les villes où plusieurs Conférences sont établies.

56. Chaque Conférence peut avoir en outre de simples souscripteurs.

Les souscripteurs ne sont pas membres de la Société ; mais ils ont droit à ses prières, à titre de bienfaiteurs.

CHAPITRE VI

DES FÊTES DE LA SOCIÉTÉ.

57. La Société célèbre la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et la fête de saint Vincent de Paul, son patron.

Les Conférences assistent à la messe, le 8 décembre et le 19 juillet, et aussi le jour anniversaire de la translation des reliques de saint Vincent de Paul

Les membres prient, en ces jours de fête, pour la prospérité de la foi catho-

Digitized by Google

lique, pour l'accroissement de la charité parmi les hommes, pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'œuvre dont ils font partie.

Si quelque membre est absent ou empêché, il s'unit du moins d'intention à ses frères, il prie pour eux comme ils prient pour lui

58. Le lendemain de l'Assemblée générale du Carême, tous les membres de la Société assistent en corps à la messe de *Requiem*, qui est célébrée dans leur ville pour le repos des âmes des membres décédés de la Société.

OBSERVATION.

59. Aucune des obligations imposées par ce Règlement n'est obligation de conscience. Mais la Société enconfie l'accomplissement au zèle de ses membres et à leur amour pour Dien et pour leur prochain.

Digitized by Google

C'est en suivant ces règles, qui n'étaient jusqu'ici que des usages, qne les jeunes gens chrétiens qui font partie de la Société de Saint Vincent de Paul ont jusqu'à présent cherché à atteindre ce double but :

Apprendre à se connaître et à s'aimer ent'eux ;

Apprendre à connaître, à aimer et à servir les pauvres de Jésus-Christ.

L'établissement des Conférences particulières n'a point été un obstacle à l'accomplissement de ce double but, l'inimité chrétienne a pu même devenir plus grande entre les membres d'une même section, qu'elle ne pouvait être entre tous les membres de la Société réunis ensemble. On n'est jamais si perdu et si seul que dans la

Digitized by Google

foule, et les grandes assemblées ressemblent à la foule que l'on voit s'agiter et passer, à laquelle on ne s'intéresse pas et qui ne s'intéresse pas à nous. D'ailleurs, nous correspondons avec les Conférences éloignées de temps à autre. Celles de la même ville se réunissent, et ces réunions et ces lettres resserrent nos liens. Les distances ni les autres obstacles n'arrêtent point l'amitié fondée sur une communauté de prières et d'œuvres charitables.

Courage donc! Réunis ou séparés, de près ou de loin, aimons-nous, aimons et servons les pauvres. Aimons cette petite Société qui nous a fait connaître les uns aux autres, qui nous a mis dans la voie d'une vie plus charitable et plus chrétienne. Aimons nos usages, aimons nos règles ; si nous les gardons fidèlement, croyons bien qu'elles nous garderont, qu'elles gar-

Digitized by Google

deront notre œuvre. " Il se fait beaucoup de mal, disait un saint prêtre à une autre société de charité, faisons un peu de bien." Oh ! combien nous nous féliciterons un jour de n'avoir pas laissé passer inutiles les jours de notre jeunesse ! La jeunesse est un champ qu'il faut moissonner. Ne le traversons pas rapidement sans nous mettre en peine de l'avenir ; regardons autour de nous ; ramassons avec soin les épis qui sont à nos pieds ; faisons un peu de bien ; ce bien sera la gerbe de provisions pour la vie ; ce bien, nous en retirerons un grand profit devant le Seigneur.

—Quel bonheur pour la Religion et la société si, au récit des grandes œuvres de Saint Vincent de Paul, nous devenions les imitateurs de sa foi et de ses vertus ?

Digitized by Google

PRIÈRES.

Au commencement des séances.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

V. Veni, Sancte Spiritus ;

R. Reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere, per Christum Dominum nostpum. Amen.

V. Sancte Vincenti à Paulo,

R. Ora pro nobis.

In nomine Patris, etc.

A la fin des séances.

In nomine Patris, etc.

V. Sancte Vincenti à Paulo,

R. Ora pro nobis.

Digitized by Google

PRIÈRES.

Au commencement des séances.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Venez, Esprit Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez-y le feu de votre amour.

V. Envoyez votre Esprit, et ils seront créés ;

R. Et vous renouvellerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez instruit et éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, faites que le même Esprit nous donne le goût et l'amour du bien, et qu'il nous remplisse toujours de la joie de ses divines consolations, par N. S. J. C. Ainsi soit-il.

V. Saint Vincent de Paul,

R. Priez pour nous.

Au nom du Père, etc.

A la fin des séances.

Au nom du Père, etc.

V. Saint Vincent de Paul,

R. Priez pour nous.

Digitized by Google

OREMUS.

Clementissime Jesus, qui Beatum Vincentium flagrantissimæ charitatis tuæ apostolum in Ecclesiâ suscitasti, effunde super famulos tuos eumdem charitatis ardorem, ut amore tuo libentissime in pauperes impendant sua, et seipsos super impendant, qui cum Deo Patre vivis et regnas in unitate Spiritûs Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum,

Amen.

PRO BENEFACTORIBUS.

Benefactoribus pauperum gratiam largiri dignare, piissime Jesu, qui impertituris misericordiam in nomine tuo centuplum regnumque cœleste promisisti.

Amen,

Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix: nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus; sed à periculis cunctis lebera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

Amen.

Et fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

Amen.

In nomine Patris, etc.

Digitized by Google

PRIONS.

Très-clément Jésus, qui avez suscité dans votre Eglise, en la personne du bienheureux Vincent de Paul, un apôtre de votre brûlante charité, répandez la même ardeur charitable sur vos serviteurs, afin que par amour pour vous ils donnent de tout leur cœur aux pauvres ce qu'ils possèdent et finissent par se donner eux-mêmes ; qui avec Dieu le Père vivez et régnez en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

POUR LES BIENFAITEURS.

Daignez, ô très-doux Jésus, accorder votre grâce aux bienfaiteurs des pauvres, vous qui avez promis le centuple et le royaume du ciel à tous ceux qui feraient des œuvres de miséricorde en votre nom.

Ainsi soit-il.

Nous nous mettons sous votre protection, sainte Mère de Dieu : ne méprisez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins ; mais délivrez-nous sans cesse de tous les périls, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

Et que par la miséricorde de Dieu, les âmes des fidèles reposent en paix.

Ainsi soit-il, etc.

Digitized by Google

INDULGENCES

ACCORDÉES.

A LA SOCIETE DE ST. VINCENT-DE-PAUL

ET AUX

BIENFAITEURS DE CETTE SOCIETE.

PAR LES DEUX BREFS DE

S. S. LE PAPE GREGOIRE XVI,

EN DATE DES 10 JANVIER ET 12 AOUT 1845.

§ 1.

Indulgences accordées aux membres de la Société.

Il est accordé une Indulgence plénière à gagner une fois chaque mois, aux membres du Conseil général et à ceux des Conseils particuliers, soit de Paris, soit des autres villes,

Digitized by Google

pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant reçu la Sainte Communion, ils aient assisté à toutes les réunions de leur Conseil, ou à trois des quatre réunions qui ont lieu dans le mois.

Semblable Indulgence est accordée chaque mois à tous les membres actifs de la Société, sans en excepter les conseillers et autres dont il vient d'être question, qui auraient déjà gagné l'Indulgence ci-dessus mentionnée, pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant reçu la Sainte Communion, ils aient assisté à toutes les assemblées ou Conférences ou à trois sur les quatre qui ont lieu dans le mois.

Il est accordé une Indulgence plénière, à tous ceux qui, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant reçu la Sainte Communion, sont admis dans la Société, le jour où ils seront reçus dans les divers grades actifs de membre aspirant, de membre ordinaire, de membre d'un Conseil particulier et membre du Conseil général.

tous les membres, soit actifs, soit honoraires, peuvent gagner une Indulgence plénière aux jours de fêtes de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, de saint Vincent de Paul le second dimanche après Pâques et le lundi

Digitized by Google

après le premier dimanche de Carême, pourvu que s'étant confessés, ils aient fait la Sainte Communion à la messe célébrée ces jours-là pour la Société, aient assisté à l'assemblée générale qui a lieu à ces époques.

Une Indulgence plénière est accordée aux membres de la Société, à l'article de la mort, qui vraiment pénitents et s'étant confessés, ou, s'ils ne peuvent le faire, étant au moins contrits, invoqueront dévotement le nom de Jésus, de bouche, s'il leur est possible, ou au moins de cœur, et accepteront de la main de Dieu, la mort avec patience et avec courage, comme la peine du péché.

Il est accordé une Indulgence de sept ans et sept quarantaines au membres actifs toutes les fois qu'ayant au moins le cœur contrit, ils visiteront une Conférence, une famille pauvre, des écoles ou des ateliers de pauvres, ou accompliront quelqu'autre bonne œuvre, selon l'esprit de la Société. Ils pourront également gagner cette Indulgence toutes les fois qu'ils assisteront au Saint Sacrifice de la Messe célébrée pour le repos de l'âme de quelqu'associé, et qu'ils accompagneront les restes mortels des pauvres à la sépulture ecclésiastique.

Digitized by Google

Ces Indulgences sont appliquables aux âmes du Purgatoire.

Toutes ces Indulgenaes peuvent être gagnées par les associés qui habitent des lieux où il n'y a pas encore de Conférence établie, lorsqu'ils accomplissent, autant qu'ils le peuvent les œuvres accoutumées et remplissent les autres conditions prescrites.

§ II.

Indulgences accordées aux Bienfaiteurs de la Société.

1. Une Indulgence plénière et rémission de leurs péchés, à gagner une fois par mois, à tous et chacun des Fidèles de l'un et de l'autre sexe qui feront régulièrement parvenir au Conseil générale une aumône déterminée, pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés, ils aient reçu la Sainte Communion.

2. Une Indulgence de sept ans et sept quarantaines, une fois par mois, à tous les Fidèles de l'un et de l'autre sexe qui transmettront régulièrement une semblable aumône déterminée aux Conseils particuliers des provinces ou des villes établis par le Conseil général

3. Une Indulgence d'un an, une fois le mois, à tous les Fidèles de l'un et de l'autre

Digitized by Google

sexe qui, par souscription, ou de quelqu'autre manière, s'engageront à donner régulièrement quelqu'aumône déterminée aux Conférences approuvées, soit par le Conseil général, soit par les Conseils particuliers qui ont reçu la délégation.

4. Une Indulgence de sept ans et de sept quarantaines, une fois le mois, à tous les Fidèles de l'un et de l'autre sexe, les jours où ils auront quêté pour le Conseil général ou pour les Conseils particuliers.

5. Enfin, il ast accordé en outre aux Bienfaiteurs de la Société une Indulgence plénière, à l'article de la mort pourvu que, vraiment pénitents et s'étant confessés, ou, s'ils ne peuvent le faire, étant au moins contrits, ils invoquent dévotement le nom de Jésus, de bouche, s'il leur est possidle, ou au moins de cœur, et acceptent, de la main de Dieu, la mort, avec patience et avec courage, comme la peine du péché.

Reconnu conforme aux brefs Romanum decet Pontificem, *du* 10 *janvier* 1845, *et* Cum Societatem, *du* 12 *août de la même année.*

Signé : L. BUQUET,
vicaire général.

Paris, le 12 février 1845.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Conférence de

Président :

1er Vice-Président :

2me Vice-Président :

3me Vice-Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Lieu de réunion :

Jour et heure de réunion :

Digitized by Google

TABLE.

Reflexions. Maximes évangéliques.....
—1o. L'abnégation de soi-même.....
—2o. La prudence chrétienne.....
—3o. L'amour efficace du prochain et le zèle du salut des ames.....
—4o. La mensuétude du cœur et des paroles, et l'humilité.....
—5o. L'esprit de fraternité.....
Quelques autres conséquences de ces maximes.....
Dispositions générales.....
Chap. I.—Des conférences.....
§ I. Organisation des conférences.....
Fin des Conférence.....
§ II. Ordre des séances.....
Chap. II. Des Conseils Particuliers.....
Chap. III. Du Conseil Général.....
Chap. IV. Des assemblées générales.....
Chap. V. Des différents membres de la société .....
Chap. VI. Des fêtes de la société.....
Observation .....
Prières au commencement et à la fin des séances, en latin et français..... 54 &
Indulgences.....
Personnel de la conférence

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Soc 2600.7
Reglement de la societe,et indul
Widener Library
006850705
3 2044 088 955 448

Digitized by Google